



Procès-verbal de la séance du Conseil Général

Séance du 24 juin 2021 selon convocation.

La séance débute à 19h30 sous la présidence de M. Jérémie Crisinel, Président.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentation des nouveaux membres.
3. Ordre du jour.
4. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
5. Préavis n°2021-01 concernant les comptes 2020.
6. Communications de la Municipalité.
7. Propositions individuelles et divers.

1. Appel.

Sont absents excusés :

Mmes Aerni Anne-Marie, Weber Marie-France. M.M. Aerni Alain, Baehler Jean-Luc et Zahnd Laurent.

Sont absents non-excuse :

Mme Gogniat Florence, M.M. Bell Alexander, Gogniat Alain, Mazenauer Laurent.

Le Conseil Général compte à ce jour 46 membres, 37 sont présents pour débiter cette séance.

Nous avons 2 auditrices, Mmes Ricci Christine et Henry Corinne.

2. Assermentation des nouveaux membres.

Aucun nouveau membre n'est assermenté.

3. Ordre du jour.

La Municipalité souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, préavis municipal n°2021-02 Octroi de la bourgeoisie d'honneur de Rueyres à M. Pietro Ricci. Ce préavis est ajouté au point 7 de l'ordre du jour, avant les propositions individuelles et divers qui deviennent le point 8. L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

4. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 est accepté à mains levées, à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

5. Préavis n° 2021-01 concernant les comptes 2020.

Chaque membre a reçu le préavis n°2021-01, le rapport de gestion, les comptes 2020 ainsi que le rapport de la commission de gestion avec la convocation. M. le Syndic parcourt page par page



les comptes pour d'éventuelles questions et donne également beaucoup d'explications. Le résultat 2020 affiche un bénéfice de CHF 19'493.26 pour un total du compte de fonctionnement de CHF 1'427'808.32.

Les conclusions du rapport de la commission de gestion sont lues par M. Olivier Bourgeois et recommandent sur la base de leur examen ainsi que la révision par un organe officiel de révision, d'adopter les comptes 2020 tel que présentés. Il n'y a pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission de gestion concernant le préavis n°2021-01 concernant les comptes 2020 sont acceptés à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

6. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic nous présente au beamer une rétrospective des différents projets de la législature 2016-2021. Il s'agit du développement de la scierie Zahnd, le réaménagement de la croisée nord, la route Pailly-Bercher, la route d'accès des Esserpits, mais aussi le collège, l'église, le cimetière, la défense incendie, le plan général d'affectation, le règlement des constructions, la déchèterie intercommunale, la fibre optique. Tout ces beaux projets qui sont soit réalisés, en court ou reporté.

M. Michel David nous informe que le projet de fibre optique avance, mais que c'est un projet complexe surtout au niveau juridique. Il pense qu'un préavis devrait être prêt pour la fin de l'année.

M. Pietro Ricci nous informe que l'appartement de 3 pièces du collège est terminé et que le budget de CHF 80'000.- va être respecté. Il nous informe aussi que des travaux sont effectués autour du chêne sur la place du village et qu'il ne faudra pas rouler sur les nouveaux pavés pendant quelque temps. Il annonce que M. Yann Gachet a créé un groupe « appui à la Muni » dans le but d'aider la Municipalité dans divers travaux le samedi. Puis il souhaite plein succès à M. Marc David, son successeur. Il remercie tout le monde pour toutes ces années passées à la Municipalité.

7. Préavis n°2021-02 Octroi de la bourgeoisie d'honneur de Rueyres à M. Pietro Ricci.

M. le Syndic nous lit le préavis n°2021-02 séance tenante. Selon la loi sur le droit de cité vaudois, article 46, le Conseil Général peut accorder la bourgeoisie d'honneur à une personne qui a rendu des services importants à la Suisse, au canton, ou à la commune, ou qui s'est distingué par des mérites exceptionnels. A l'article 47 : la bourgeoisie d'honneur est personnelle et intransmissible. Elle n'a pas les effets d'une naturalisation et n'est pas inscrites dans les registres de l'état civil. Pour répondre aux dispositions légales, la procédure d'octroi comprend le dépôt d'un préavis municipal et l'étude par une commission ad hoc chargée de rapporter en séance plénière du conseil. La Municipalité estime que M. Pietro Ricci répond aux critères requis pour se voir attribuer cette reconnaissance. Par son engagement politique, social et humain, il a montré à notre commune et à ses habitants beaucoup de considération et de respect. Au vu de tous ces éléments, la Municipalité demande au Conseil Général d'accorder, en regard des services rendus en faveur de sa commune et de l'image hautement symbolique qu'il véhicule, la bourgeoisie d'honneur de Rueyres à M. Pietro Ricci, Le bureau a nommé une commission ad hoc composée de Mme Véronique Laurent Zeller, M. Marc-Olivier Laurent et M. Gilles David pour traiter ce préavis. Son rapport est lu séance tenante par Mme Véronique Laurent Zeller. La commission a étudié avec beaucoup d'attention le préavis qui propose d'octroyer la bourgeoisie d'honneur à M. Pietro Ricci. Ils sont entièrement favorables à ce que la fin de son



implication au sein de la Municipalité soit symboliquement marqué par ce titre honorifique. En conclusion, et sur l'examen de ce projet, la commission ad hoc recommande d'adopter le préavis municipal n°2021-02. Il n'y a pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission ad hoc sont acceptées à l'unanimité sans abstention ni avis contraire. L'assemblée applaudit chaleureusement cette décision. M. Pietro Ricci est très ému, il n'a pas de mots pour décrire ce qu'il ressent, rien ne pouvait autant le combler que ce titre offert. M. le Syndic lui remet un tableau représentant sa bourgeoisie d'honneur.

8. Propositions individuelles et divers.

À la suite de l'assemblée de l'association du Gros-de-Vaud M. Patrick Weber nous présente son nouveau logo, un nouveau fascicule qui présente l'association et son but. Il y a 20 nouveaux membres. Une application vient d'être lancée afin de promouvoir les randonnées dans la région avec des points d'intérêts à voir. L'association aide les manifestations et soutien les jeunes aussi. Le tour de Romandie aura une étape à Echallens le 28 avril 2022 avec une forte visibilité pour la région.

M. Pierre-François Duc remercie, au nom de la paroisse, la mise à disposition de la photocopieuse par la commune de Rueyres.

Mme Christine Cazes ; à la suite de l'interdiction de faire du foot à la place de jeu serait-il possible de trouver un endroit pour faire un petit terrain de foot ?? M. Pietro Ricci dit que ce n'est pas facile de trouver une place à Rueyres et que l'interdiction de foot à la place de jeu est due aux marques de ballons sur la façade du casino.

M. le Syndic fait un magnifique discours pour le départ de la municipalité de M. Pietro Ricci. Il évoque son parcours de vie avec beaucoup de souvenirs, d'émotions et de remerciements pour ce qu'il a fait pour notre commune et ses habitants. Il remercie aussi son épouse, présente ce soir. Un cadeau lui est remis et des fleurs pour son épouse. A son tour et vraiment très ému, il remercie la municipalité et le conseil général.

M. le Président remercie les membres qui ne souhaitent pas continuer pour la prochaine législature soit Mme Sylvia Brocard, Mme Heidi Jordan et M. Claude Jordan et M. Marc David qui rejoint la Municipalité. La prochaine séance aura lieu le 15 septembre à 20h00. La séance de décembre aura sûrement lieu au parlement vaudois, vraisemblablement le 15 décembre à confirmer.

Il remercie les commissions, les membres du conseil, le bureau ainsi que la municipalité pour le bon travail effectué et la bonne collaboration.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h47.

Le Président :

La Secrétaire :

Jérémie Crisinel

Sarah David